

**RÉUNION VIRTUELLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL  
MARDI 19 JANVIER 2021, 19 H**

**Présences :**

- M. Lessead Jaziri, président et représentant au comité de parents
- Mme Mélanie Vaillancourt, parent
- Mme Natacha Pierre-Charles, parent
- Mme Isabelle Paquet, parent
- M. Denis Grondin, parent
- M. Francisco Ruiz, parent
- Mme Élodie Carrière, enseignante
- Mme Isabelle Thibodeau, enseignante
- Mme Marie-Claude Bourget, enseignante
- Mme Mélie Pelletier, enseignante
- Mme Line Deschênes, TES
- Mme Nicole Préville, SDG
- M. Éric Léveillé, directeur

---

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président fait l'ouverture de la rencontre à 19 h 03.  
M. Jaziri M. Léveillé souhaite une bonne année 2021 à tous les membres.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 JANVIER 2021**

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour du 19 janvier 2021
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 novembre 2020
4. Parole au public
5. Mesures protégées
6. Budget révisé
7. Formation obligatoire CE – visionnement capsules 2 et 3
8. Varia – questions pour le prochain CE
9. Informations – Enseignants – Service de garde – Comité de parents – OPP – Direction
10. Clôture de la réunion

**Résolution CE- 20/21-019**

IL EST PROPOSÉ par Mme Vaillancourt et appuyé par Mme Paquet d'adopter l'ordre du jour du 19 janvier 2021.

*Adopté*

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

**Résolution CE- 20/21-020**

IL EST PROPOSÉ par Mme Deschênes et appuyé par Mme Pelletier d'approuver le procès-verbal du 24 novembre 2020.

*Approuvé*

**4. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public.

**5. MESURES PROTÉGÉES**

M. Léveillé présente les mesures protégées (mesures non transférables) pour un total de 30 659 \$, mesures fournies par le Ministère.

**Résolution CE- 20/21-021**

IL EST PROPOSÉ par Mme Pierre-Charles et appuyé par Mme Préville d'adopter le montant reçu de 30 659 \$.

*Approuvé*

**6. BUDGET RÉVISÉ**

M. Léveillé présente le budget révisé . Le budget révisé est équilibré. L'école Jeunes du monde n'est plus en plan de redressement et n'est plus en déficit.

Le service de garde est fragile au niveau budgétaire (perte de clientèle - COVID-19) Les informations suivront au suivi budgétaire (printemps 2021).

**7. FORMATION OBLIGATOIRE CE**

M. Léveillé présente les capsules 2 et 3 :

- Gouvernance scolaire
- La composition des membres et les rôles des membres participant à un CE

**8. VARIA – QUESTIONS ET RÉPONSES**

Il n'y a aucune question pour le prochain CE.

## 9. INFORMATIONS

### ENSEIGNANTS

- Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année doivent porter le masque en tout temps.
- Continuité des projets en robotique.
- Le comité Bouge au cube a fait du bon travail concernant les jeux dans la cour d'école. Nous retrouvons deux glissades dans la cour et il y a eu l'achat de pelles pour les élèves.

### SERVICE DE GARDE

- Le service de garde d'urgence de l'école a été ouvert durant la fermeture de décembre et de janvier (peu d'inscriptions).
- Les remboursements des 3 jours du mois de décembre ont été faits.
- Le service de garde (personnel et élèves) va plus à l'extérieur.

### COMITÉ DE PARENTS

- Il y a eu deux réunions du comité de parents.
- Il y a eu une réunion pour comité exécutif.
- Des parents se questionnent sur l'école virtuelle (en attente de réponses).

### OPP

- Il n'y a aucun évènement en raison de la pandémie.

### DIRECTION

- Nouvelles mesures sanitaires ministérielles à compter du 11 janvier 2021, pour les élèves et l'ensemble du personnel.
- Bulletin reporté à la semaine du 1<sup>er</sup> février pour la réception. L'information sera envoyée aux parents.
- Photographie scolaire 2021-2022 : un choix sera à faire.
- COVID-19 : Nous avons eu 4 cas pendant la période des Fêtes. La période de contagion n'a pas eu lieu lors de la présence des élèves.
- Violence et intimidation : il y a eu un cas d'intimidation comptabilisé.
- La période d'admission et inscription aura lieu du 25 janvier au 5 février (virtuellement) site Internet du CSSMI.

## 10. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Clôture de l'assemblée à 19 h 48.

<b><u>Résolution CE- 20/21-022</u></b>
IL EST PROPOSÉ par Mme Vaillancourt et appuyé par Mme Paquet de clore l'assemblée à 19 h 48.
<i>Approuvé</i>

---

Éric Léveillé  
Directeur

---

Lessead Jaziri  
Président